Envoyé en préfecture le 21/08/2025
Reçu en préfecture le 21/08/2025
Publié le 21/08/2025
ID : 081-218100428-20250820-AVENANTTAXI_L2-AR

MAIRIE DE BURLATS
(Tarn)

Avenant à l'arrêté du 06 mai 2024

- - - - - - - - -

Le Maire de la Commune de BURLATS (Tarn),

- Vu l'arrêté en date du 11 octobre 2007 autorisant Monsieur CARCELLES Christophe à exploiter une licence de taxi sur la Commune,
- Vu la déclaration de changement de véhicule faite par Monsieur CARCELLES,

Arrête :

Article 1er :

L'article 1er de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Monsieur Christophe CARCELLES, né le 11 juillet 1970, domicilié à BURLATS (Tarn) 54 Village de Lafontasse, est autorisé à exploiter la licence de taxi n° 2 avec le véhicule de marque Citroën C5 AIRCROSS, immatriculé HE - 198 - ZF et assuré à la compagnie MAAF sous le numéro de police 81048636 C 001, le conducteur du véhicule étant Monsieur Christophe CARCELLES, conducteur principal, ou son employé(e) sur les emplacements situés sur la Commune de Burlats à Lafontasse et aux Salvages.

Le reste sans changement.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de CASTRES, à Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de ROQUECOURBE, affiché au lieu habituel et notifié à l'intéressé.

Fait à BURLATS, le 20 août 2025
Le Maire,

MAIRIE DE BURLATS 81 (Tarn)

Serge SERIEYS.

Arrêté certifié conforme au registre